



METPARK

Place à la mobilité

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE**

21 DEC. 2021

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 16 novembre 2021 (convocation du 1^{er} décembre 2021)**

Aujourd'hui seize novembre deux mille vingt et un à 18 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS: M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION: M. Olivier ESCOTS à Mme Béatrice de FRANÇOIS. M. Stéphane MARI à M. Christophe DUPRAT, Mme Brigitte TERRAZA à M. Gérard CHAUSSET

La séance est ouverte

AFFAIRE 2021/07/16P

**MARCHE 2020PI004 : REALISATION DE SCHEMAS
DIRECTEURS - AVENANT
AUTORISATION DE SIGNATURE**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la commande publique,

Par délibération n° 2020/04/06P en date du 07/10/2021, il a été autorisé la signature d'un accord-cadre multi attributaires pour des missions d'audit et de réalisation de schémas directeurs dans le cadre de l'amélioration concertée de la sécurité des parcs de stationnement de la régie METPARK. Ce marché concerne 15 parcs.

Cet accord-cadre sans montant minimum ni maximum a été notifié le 21/10/2020 pour une durée de 12 mois aux entreprises suivantes :

- SIBEO
- CDS

Les bons de commande sont attribués selon la méthode dite en cascade et leur intégralité a été notifiée à l'entreprise SIBEO, arrivée en 1^{ère} position.

Un 1^{er} avenant est venu fixer un montant maximum à 400 000 € conformément à l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 17/06/2021 et en a prolongé la durée jusqu'au 31/01/2022.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les parcs Front du Médoc, Grands Hommes et Pey Berland au périmètre de l'accord-cadre.

Ces nouvelles prestations ont pour effet d'augmenter le montant maximum en le portant à 434 600€ HT.

Ce montant représente une augmentation de 8,65 %. Ainsi, conformément à l'article L. 1414-4 du code général des collectivités territoriales, cet avenant a été présenté à la commission d'appel d'offres réunie le 07/12/2021 qui a donné un avis favorable à sa passation.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer cet avenant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 14 décembre 2021

Pour expédition conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Duprat', written over a horizontal line.

Christophe DUPRAT